

**Date de convocation :**  
04/11/2022

**Nombre de conseillers**  
**en exercice : 15**

Délibération du Conseil  
Municipal  
D.C.M N° 12.8  
Eclairage public  
Opération Led

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** : M. SANS (Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE (Proc), MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Absents excusés :**

M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)  
M.EVIN (Proc. Mme GRANGE).

**Madame GRANGE a été élue Secrétaire**

**Ouverture de la séance à 19h00**

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public est composé de 626 points lumineux et 25 organes de commande.

Monsieur le Maire ajoute que l'augmentation du coût de l'électricité et la recommandation environnementale conduisent à se poser plusieurs questions :

- remplacement des lampes à sodium ou équivalentes par des leds
- abaissement ou extinction de l'intensité lumineuse la nuit,
- valeurs des coûts de fonctionnement

Monsieur le Maire indique que des opérations de remplacement par des leds se traduisent par des économies importantes et que de plus la technologie des points lumineux à led permet des abaissements de l'intensité lumineuse automatiquement.

Monsieur le Maire propose que les services du SDEHG accompagnent la commune dans une opération « led ++ » qui consisterait en un remplacement complet des points lumineux « énergivores » par des leds.

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE**

à l'unanimité des membres présents, de solliciter le SDEHG pour en accompagnement dans l'étude et la mise ne place de leds dans le cadre de l'opération « Led ++ ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Affiché le 22/11/22  
Pour extrait certifié conforme  
En Mairie le 21 novembre 2022

Le Maire  
**C.SANS**



